

# COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE NATIONALE DES RESPONSABLES RETRAITÉS DU SNES-FSU DES 3 ET 4 DÉCEMBRE 2012.

## 1. Débat sur la situation générale et celle des retraités en particulier (lundi 3/12, 14h-18h):

L'assemblée générale des responsables retraités du SNES s'est tenue à Paris en présence de délégués de 57 départements. Deux délégués C. Le Pennec et J. Jasseron représentaient l'Académie d'Orléans-Tours. Bénédicte Vrain y était présente au titre de l'équipe d'animation nationale.

Marylène Cahouet fait le point sur le contexte général : adoption du TSCG<sup>1</sup>, avec son « volet croissance », objectif gouvernemental de réduction du déficit public à 3% du PIB en 2013, pacte de compétitivité avec le crédit d'impôt de 20Mds€ pour les entreprises, l'augmentation de la TVA et la réduction des dépenses publiques de 10Mds€. Des négociations difficiles s'ouvrent sur la sécurisation de l'emploi et les retraites complémentaires. Dans ce contexte, la CGT propose une manifestation contre l'austérité le 13/12. Le Medef fait pression pour des mesures régressives : baisse des salaires pour préserver l'emploi, nouveau recul de l'âge de départ en retraite. Les mesures concernant les retraités sont rappelées, avec la taxation des pensions des retraités imposables à 0,3% qui devrait rapporter 450M€ à la CNSA<sup>2</sup>. Les rencontres avec la ministre Michèle Delaunay annoncent une loi sur la perte d'autonomie au début de 2014, mais aucune option sur le financement n'est décidée, même si le recours aux assurances privées semble exclu. Les manifestations des 11/10 et 14/11 sont rappelées. Les retraités y ont occupé toute leur place. Il est rappelé que l'intersyndicale nationale des UCR<sup>3</sup> ne reconnaît toujours pas la FSU.

Daniel Robin fait le point sur les négociations en cours avec le ministère. Deux sujets majeurs émergent : la loi d'orientation sur l'école, et l'acte III de la décentralisation. Sur la loi d'orientation, le danger d'une possibilité d'expérimentation au niveau local de changements statutaires des obligations de service a été écarté. En ce qui concerne la décentralisation, le SNES conteste le transfert des Co-psy demandé par les régions. La double tutelle Etat -région n'a pas de sens. De même, le transfert aux régions de la carte des formations professionnelles entraîne le dessaisissement de l'Etat alors qu'actuellement, il y a toujours un dialogue entre le recteur et la région, le dernier mot revenant à l'Etat, garant de l'intérêt général. Les conditions de travail et de rémunération des personnels sont les grandes absentes de ces négociations, de même que l'Éducation prioritaire et la réforme des lycées. La crise du recrutement des enseignants est évoquée. Celle-ci ne pourra être surmontée que par une action volontariste. Les fédérations syndicales de fonctionnaires envisagent une action fin janvier-début février 2013.

La FGR-FP : c'est une association de 60 000 adhérents qui est un essai original de construction unitaire. Elle se compose de syndicats de la FSU, de l'UNSA, de FO, de Solidaires, d'adhérents directs. Elle fait partie du pôle des retraités avec des associations de la Poste et Télécoms, de la police, de la gendarmerie et des officiers marinières. Le SNES s'y retrouve. Ces derniers temps, les prises de position de la FGR convergent avec celles de la FSU.

## 2. Quelle prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, par le Docteur Françoise Ney (docteur en gérontologie, militante dans divers collectifs, notamment pour le maintien d'hôpitaux de proximité, membre de « Notre santé en Danger »<sup>o</sup>).

Il serait plus correct *de parler d' « aide à l'autonomie »*, l'autonomie étant le pouvoir de décider soi-même de sa vie, de pouvoir faire les gestes indispensables (se nourrir, etc) et de participer à la vie sociale. Conserver donc une bonne qualité de vie, ce qui suppose aussi un environnement favorable.

**Les causes de la perte d'autonomie** sont multiples : maladies, isolement sensoriel, AVC, maladies neuro-dégénératives, perte des proches et amis, éloignement des enfants et des lieux de vie, problèmes financiers. **Mais la perte totale d'autonomie est toujours liée à un problème de santé et donc relève de la couverture santé solidaire.**

Elle concerne tous les âges ( l'APA<sup>4</sup> est réservée aux + de 60 ans alors que la PCH<sup>5</sup> peut être attribuée avant 60 ans).

Actuellement, des prescriptions institutionnelles de plus en plus fortes pour

- le maintien à domicile : mais jusqu'à quand ? comment ? quelle cohérence entre les multiples intervenants ?
- passer de 30% à 80% des actes chirurgicaux en ambulatoire, ce qui pose les mêmes questions.

Des pistes

**Le maintien à domicile avec des dispositifs pour l'aide au quotidien.** Mais les services publics de soins à domicile, organisés en structures cohérentes, avec des personnels ont été remplacés par des structures privées, financées individuellement en chèques-emploi-service, faisant succéder des intervenants peu formés, sous-payés, précaires, sans coordination. Remplacés aussi par l'entourage proche ( « aidants naturels »).

Revient cher (600 euros pour 3 passages/jour, hors weekends) et difficile en cas d'agressivité ou de perte de repères, de peur liée à la solitude, quand l'habitat devient insalubre, quand les « aidants naturels » sont indisponibles.

1 Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance

2 [Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie](#)

3 Union confédérale des retraités

4 Allocation Personnalisée d'Autonomie

5 Prestation de Compensation du Handicap

Les foyers-logements et villages pour personnes âgées peuvent aussi isoler les personnes contrairement aux babayagas (co-location en pavillon) ou aux béguinages (logements autour d'un lieu commun). Des appartements thérapeutiques pourraient être envisagés.

Les maisons de retraites et EHPAD<sup>6</sup> mais qui sont de plus en plus privés et demandent au résident(+ enfants et petits-enfants) un prix de journée très élevé. Les EHPAD publics sont fort mal dotés en personnels (0,4 agent par lit alors qu'il faudrait 1 agent par lit. Les centres de « long séjour » qui bénéficient d'un forfait soins plus élevé sont passés de 79000 lits en 2003 à 30000 en 2011.

Alors que chaque situation demande une réponse particulière, l'ARS<sup>7</sup> gère tout, dans un contexte de contraintes budgétaires (-11% de financement des organismes d'aide). Le financement est de plus en plus individuel ; On n'est pas dans le développement du secteur public mais dans une forte concentration des structures émanant d'organismes financiers.....

### **3. Débat sur la protection sociale et son financement avec débat sur la CSG en particulier, en préparation du congrès FSU et du mandat d'étude sur la CSG(mardi 4/12, 13h45-16h) :**

Jean-Yves Barbier présente les thèmes 2, 3 et 4 du congrès FSU.

Thème 2 : Services publics et fonction publique. Sur la perte d'autonomie (p 23): « *la perte d'autonomie - handicap ou liée au vieillissement - est un drame pour la personne touchée et pour sa famille. La FSU considère nécessaire la création d'un droit universel sans condition d'âge compensant la perte d'autonomie. Ce droit doit s'inscrire dans une démarche de services publics* <sup>8</sup>», Cela passe-t-il par un service public pour les personnes âgées ?

Sur les retraites II.2.8:(p 28) « *En raison de ses effets à terme, la revalorisation des pensions sur les prix est insatisfaisante ; il faut dans l'immédiat imposer des coups de pouce ; une indexation sur les salaires reste la référence, à défendre en lien avec nos revendications salariales.* »

Il resterait à quantifier le rattrapage nécessaire, car depuis 2003, les pensions ont été revalorisées de 13,2% et les salaires des fonctionnaires de 5%, en raison du blocage du point d'indice.

Thème 3 : Alternatives économiques, sociales et écologiques. Sur la fiscalité (p 38): « *La FSU réaffirme son attachement à une fiscalité plus juste basée sur la progressivité de l'impôt afin de permettre une redistribution des richesses. Elle propose notamment de :redonner à l'IRPP (impôt sur le revenu des personnes physiques) une place centrale en renforçant de manière significative sa progressivité par la création de nouvelles tranches et le relèvement du taux marginal d'imposition* » Il est important d'augmenter le nombre de tranches pour éviter les effets de seuil, et relever le taux marginal maximum, de rétablir les 1/2 parts supprimées pour les veufs et divorcés, et de maintenir l'abattement de 10% pour les retraités qui permet de compenser l'avantage important des auto-déclarants.

Sur la protection sociale et la CSG<sup>9</sup> (p 39) : « *La FSU défend le principe d'une protection sociale obligatoire et de haut niveau pour tous, dans l'esprit renouvelé de la sécurité sociale de 1945 en se plaçant résolument du côté des solidarités (...)* La FSU se prononce pour des financements solidaires nouveaux fondés sur un autre partage des richesses : *modification et élargissement des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, suppression des exonérations de cotisations patronales qui n'ont pas fait la preuve de leur efficacité, taxation des stock-options, plus forte taxation des revenus financiers et du patrimoine en agissant sur les assiettes et les taux.*

*Des pistes complémentaires pourraient être explorées :*

- *modulation de la cotisation employeur en fonction de la politique d'emploi et des salaires (cf V.b.2)*
- *pour élargir le financement de l'assurance-maladie, progressivité de la CSG, aujourd'hui proportionnelle et applicable au premier euro. Autant une augmentation uniforme des taux de CSG pénaliserait l'immense majorité des ménages, autant l'introduction d'une forte progressivité permettrait de rétablir plus de justice fiscale en mettant davantage à contribution les revenus les plus élevés.* »

Cette dernière partie du texte a suscité de nombreuses interventions très opposées à ces propositions. En effet le SNES s'est depuis très longtemps opposé à la création et à l'extension de la CSG qui a accompagné un vaste transfert des cotisations sociales vers l'impôt, dans l'optique patronale de « diminution du coût du travail » qui ne date pas d'aujourd'hui (voir la note de Monique Daune). Il y a contradiction entre cette position et « *l'introduction d'une forte progressivité de la CSG* ». En effet, la CSG est une contribution qui touche à 90% les revenus du travail ou les revenus de remplacement, comme les retraites et à 10% le revenus financiers. De nombreux revenus en sont exonérés, à commencer par les profits des entreprises. Elle sert exclusivement à financer la protection sociale. Elle n'est nullement redistributive comme l'est l'impôt sur le revenu. Revendiquer une forte progressivité de la CSG reviendrait donc à la rapprocher de l'impôt sur le revenu et favoriser le projet de « fusion de l'impôt sur le revenu et de la CSG » défendue par

6 Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

7 Agence régionale de santé

8 [Extrait des textes préparatoires au congrès FSU](#) (thème 2)

9 Contribution Sociale Généralisée

Thomas Piketty<sup>10</sup> et ses collègues, fusion à laquelle le SNES a toujours été opposé<sup>11</sup>. Cela contribuerait davantage à la fiscalisation de la protection sociale que nous récusons.

A signaler aussi que la CFDT est favorable à une augmentation de la [CSG pour les retraités, à condition que cette augmentation finance la perte d'autonomie !!!](#).

À réclamer la progressivité de la CSG, on risque d'obtenir sa progression !!!

Cette question de la CSG sera étudiée à la CAN du SNES de janvier 2013.

Les propositions FSU (p 40) : « *Le droit universel à la compensation de la perte d'autonomie dans le cadre d'un service public à créer (cf thème 2) doit relever de la solidarité nationale et non des assurances privées.*

*La question se pose de savoir si cela doit se faire dans le cadre des branches existantes de la sécurité sociale ou celui d'une 5ème branche à créer. »* De nombreuses interventions rappellent que le SNES a toujours été opposé à la création d'une cinquième branche, la prise en charge de la compensation de la perte d'autonomie devant s'effectuer dans le cadre des branches existantes.

**Thème 4** : Quelle FSU pour quel syndicalisme : (p 55) « *II-d-3 Retraités, notre finalité : construire un véritable syndicalisme « retraités »* De nombreux participants regrettent le manque de réactivité de la FSU concernant les problèmes spécifiques aux retraités ou à la santé en général, comme la question des dépassements d'honoraires, de la solution aux problèmes des déserts médicaux etc...

Il est rappelé l'importance pour les retraités du SNES d'être présents et d'intervenir à tous les niveaux dans les congrès départementaux de la FSU préparatoires au congrès, sachant que pour être adoptée, une proposition doit recueillir 70% des suffrages.

Au total trois demies journées de travail bien remplies qui nous donnent du cœur à l'ouvrage pour faire avancer notre syndicalisme SNES-FSU des retraités.

Fait le 10/12/2012

Christiane Le Pennec et Jean Jasseron

---

10 auteurs de l'ouvrage [pour une révolution fiscale](#)

11 Voir à ce sujet la [critique des propositions de T. Piketty par Henri Sterdyniak](#) dans la brochure de l'OFCE sur la réforme fiscale (pages 107 à 146 du fichier pdf).